

Armes légères

Les armes légères et les armes de petit calibre sont les plus couramment utilisées dans les conflits armés contemporains, faisant chaque année des milliers de morts et de blessés, surtout parmi les civils. La prolifération incontrôlée de ces armes menace la sécurité humaine, en particulier dans les régions qui se relèvent d'un conflit armé et là où les institutions publiques sont faibles.

La prolifération des armes de petit calibre nécessite une action urgente à l'échelle mondiale, régionale et locale. Le Canada a adopté à cet égard une approche en trois volets, soit le contrôle des transferts d'armes légères, de même que les aspects de la prolifération relevant des activités criminelles transnationales et de la consolidation de la paix. Ce dernier volet est généralement relié aux facteurs qui influent sur la demande et qui se rattachent aux stratégies de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le Canada attache une importance prioritaire à la collaboration avec d'autres pays en vue de préparer la Conférence des Nations Unies sur tous les aspects du trafic illicite des armes légères et de petit calibre, qui aura lieu en 2001, et d'en assurer le suivi. La Conférence cherchera à consolider les résultats obtenus jusqu'à présent et à mettre au point un plan international axé sur les domaines dans lesquels une action plus poussée s'avère nécessaire.

Consolidation de la paix après les conflits

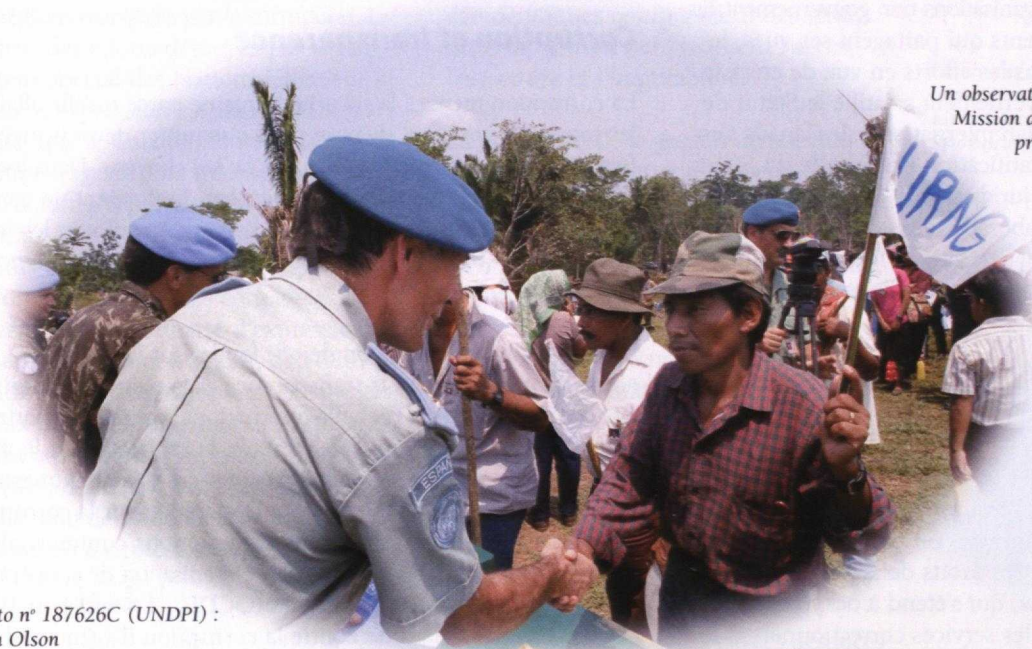
Les guerres civiles détruisent souvent une bonne partie sinon la totalité des institutions chargées de la gestion publique dans la société. Après la conclusion d'un cessez-le-feu ou d'un accord de paix, il faut reconstruire ces institutions, souvent dans un climat marqué par les difficultés économiques, de graves pénuries de ressources humaines et une profonde méfiance.

La consolidation de la paix est l'effort déployé pour renforcer les conditions favorables à la paix civile et réduire la probabilité de conflits violents. Elle a essentiellement pour but de renforcer, au sein de la société locale, la capacité de gérer les différends sans violence. La consolidation de la paix peut comprendre diverses mesures, depuis la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées jusqu'à la promotion de la réconciliation et de la diversité culturelle, à la réforme du secteur de la sécurité et à l'implantation d'institutions démocratiques. Le Canada a activement contribué aux activités de consolidation de la paix un peu partout dans le monde au cours de la dernière décennie, notamment en Bosnie, au Cambodge, en Croatie, au Timor-Oriental et en Haïti. Il estime en effet qu'un engagement mondial aussi bien politique que financier envers ces efforts est essentiel à la création de conditions durables favorables à la sécurité humaine.

Le Comité des sanctions concernant l'Angola

Au cours des années 90, le Conseil de sécurité des Nations Unies a pris différentes sanctions contre le mouvement rebelle UNITA après que celui-ci se soit retiré du processus de paix en Angola. En limitant l'accès de l'UNITA à des ressources telles que les armes, le pétrole et les recettes tirées du commerce illicite des diamants, les sanctions visaient à l'empêcher de poursuivre ses objectifs par des moyens militaires et à mettre un terme à une guerre civile brutale qui dure depuis de nombreuses années. Au cours de son mandat de deux ans au Conseil de sécurité, le Canada a présidé le Comité des sanctions concernant l'Angola et a pris l'initiative d'une enquête, confiée à un groupe d'experts indépendants, sur l'application et le respect des sanctions à l'échelle internationale.

Fait sans précédent, le rapport des experts a nommé les auteurs des violations du régime de sanctions et a recommandé de nouvelles mesures pour assurer la conformité aux sanctions. En avril 2000, le Conseil de sécurité a adopté une résolution, proposée par le Canada, prévoyant la mise en application des principales recommandations du rapport, y compris la création d'un mécanisme de surveillance chargé d'enquêter et de faire rapport sur les infractions au régime de sanctions. Ces démarches représentent une étape importante en vue d'accroître l'efficacité des sanctions, en Angola et ailleurs, en tant qu'instruments multilatéraux de promotion de la sécurité humaine.



Un observateur militaire faisant partie de la Mission des Nations Unies au Guatemala présente à un ex-soldat rebelle son certificat de démobilisation. (1997)